



ASSURANCE MOTO ET QUAD RISQUE CLASSIQUE

POUR QUELS UTILISATEURS

Toute personne physique âgée d'au moins 16 ans, titulaire d'un permis national en cours de validité et en rapport avec le véhicule à assurer, délivré par un état de l'Union Européenne.

LA ZONE GEOGRAPHIQUE : Assurance en France Métropolitaine et Corse

LES VEHICULES

Toutes les motos et scooters > 50cc, les quads homologués ou non, cross, kart-cross, buggy, Can-Am, Piaggio MP3

USAGE

Tous déplacements sauf transports rémunérés de personnes ou de marchandises (coursiers, livreurs, taxis)

LES AVANTAGES PRODUIT

- Reprise des antécédents du véhicule à garantir si celui-ci est assuré depuis plus de 23 mois
- Reprise du Bonus AUTO
- Désignation de 2 conducteurs supplémentaires d'une même famille pour les véhicules ≤ 125cc (sans franchise)
- Désignation du conjoint/concubin pour les véhicules > 125cc (sans franchise)
- Réduction tarifaire multi-contrats
- Remboursement du casque (maxi. 250 €), des gants (maxi. 70 €) et du gilet Airbag (maxi. 500 €) dès la Formule 1
- Remboursement à concurrence de la valeur de remplacement ou du prix d'acquisition pour les véhicules acquis neufs depuis moins de 6 mois
- Extension de l'assurance au véhicule de remplacement en cas d'immobilisation du véhicule assuré suite à un accident
- Les résiliés Compagnie pour non-paiement de prime

LES FORMULES DE GARANTIES

Formule 1 : Responsabilité Civile + Défense Pénale et Recours Suite à un Accident + Protection Juridique + Garantie du casque (250 €) + Gants (70€) + Gilet Airbag (500€)

Formule 2 : F1 + Vol + Incendie

Formule 3 : F2 + Dommages Collision

Formule 4 : F2 + Dommages Tous Accidents

LES OPTIONS

- Une assistance sans franchise kilométrique en cas de panne, d'accident, de crevaison, de vol ou de tentative de vol
- Deux garanties du conducteur à hauteur de 100 000 € ou 200 000 € (droit commun)
- Deux garanties des accessoires hors série à concurrence de 1 000 € ou 10 000 €

LES FRANCHISES

- En Vol et Incendie : 10 à 20% selon le niveau de protection avec un mini et un maxi selon la cylindrée
- En Dommages : 10% avec un mini et un maxi selon la cylindrée
- Conduite Exclusive : 1 000 € sauf conducteurs désignés pour les véhicules ≤ 125cc et conjoint/concubin désigné pour les > 125cc, absence de franchise pour les quads.

PERIODE DE REFERENCE

Les 36 derniers mois (sinistres déclarés ou occasionnés, en Auto ou Moto avec un véhicule appartenant ou non à l'assuré, retrait ou annulation de permis, alcoolémie, résiliation par un assureur)



ASSURANCE MOTO ET QUAD RISQUES AGGRAVÉS

POUR QUELS UTILISATEURS

Toute personne physique âgée d'au moins 23 ans, titulaire d'un permis français en rapport avec le véhicule à assurer.

LA ZONE GEOGRAPHIQUE : France Métropolitaine et Corse

LES VEHICULES

Toutes les motos et scooters > 50cc, les quads homologués ou non, cross, kart-cross, buggy, Can-Am, Piaggio MP3

USAGE

Tous déplacements sauf transports rémunérés de personnes ou de marchandises (coursiers, livreurs, taxis)

LES AVANTAGES PRODUIT

- Reprise des antécédents du véhicule à garantir si celui-ci est assuré depuis plus de 23 mois
- Les résiliés par un précédent assureur pour fréquence de sinistres, fausse déclaration, non-paiement ...
- Les malusés jusqu'à 3.50 de CRM
- Les assurés ayant une fréquence élevée de sinistres jusqu'à 4 matériels responsables (2 si alcoolémie), 1 corporel responsable (aucun si alcoolémie), 5 non responsables
- Les assurés avec antécédents d'alcoolémie jusqu'à 2 gr/l dans le sang ou 1 mg/l d'air expiré
- Les assurés ayant fait l'objet de poursuites ou condamnations pour conduite sous l'emprise de stupéfiants
- Les retraits de permis >3 mois et jusqu'à 24 mois pour excès de vitesse, alcoolémie, autres infractions
- Les annulations de permis
- Réduction tarifaire multi-contrats
- Remboursement du casque (maxi. 250 €), gants (maxi. 70 €), gilet Airbag (maxi. 500€) dès la Formule 1
- Remboursement à concurrence de la valeur de remplacement ou du prix d'acquisition pour les véhicules acquis neufs depuis moins de 6 mois
- Extension de l'assurance au véhicule de remplacement en cas d'immobilisation du véhicule assuré suite à un accident

LES FORMULES DE GARANTIES

Formule 1 : Responsabilité Civile + Défense Pénale et Recours Suite à un Accident + Protection Juridique + Garantie du casque (250 €) + Gants (70 €) + Gilet Airbag (500 €)

Formule 2 : F1 + Vol + Incendie

Formule 3 : F2 + Dommages Collision

Formule 4 : F2 + Dommages Tous Accidents

LES OPTIONS

- Une assistance sans franchise kilométrique en cas de panne, d'accident, de crevaison, de vol ou de tentative de vol
- Deux garanties du conducteur à hauteur de 100 000 € ou 200 000 € (droit commun)
- Deux garanties des accessoires hors série à concurrence de 1 000 € ou 10 000 €

LES FRANCHISES

- En Vol et Incendie : 10 à 20% selon le niveau de protection avec un mini et un maxi selon la cylindrée
- En Dommages : 10% avec un mini et un maxi selon la cylindrée
- Conduite Exclusive : 1 000 €, absence de franchise pour les quads

PERIODE DE REFERENCE

Les 36 derniers mois (sinistres déclarés ou occasionnés en Auto ou Moto avec un véhicule appartenant ou non à l'assuré, retrait ou annulation de permis, alcoolémie, résiliation par un assureur)

LES EXCLUSIONS DU RISQUE MOTO AGGRAVE

- Délit de fuite ou refus d'obtempérer
- Personnes ne pouvant justifier d'un domicile fixe
- Garanties temporaires
- L'élément aggravant déclaré est une récidive